

**Règlement d'ordre**

**Intérieur**

**2025**



## Table des matières

1	Frais d'organisation.....	3
2	Conditions pour être cercle organisateur .....	3
3	Licences .....	3
4	Inscriptions aux concours de saut d'obstacles.....	3
5	Rôles des responsables de cercle et/ou moniteurs.....	3
6	Les déclarations d'accident pour les cavaliers de compétition.....	4
7	Lors des concours.....	4
8	Rôles des moniteurs .....	4
9	Règlement sportif.....	4
9.1	Obstacles.....	4
9.2	Dressage .....	4
9.2.1	Type de reprise .....	4
9.2.2	Précisions : .....	5
10	Commission Interclubs .....	5



# Interclubs : Règlement d'ordre intérieur **2025**

## 1 Frais d'organisation

La cotisation des membres est fixée **1 fois** par an et par cercle

Celle-ci est due pour le **30 septembre** de chaque année et la facture sera émise pour le **1 juillet**. Elle se paie sur le compte du GEPL.

Est considéré comme cercle organisateur un cercle qui organise un concours durant la saison officielle.

## 2 Conditions pour être cercle

**Avoir au moins 5 cavaliers licenciés**

**Être affilié à la LEWB et au GEPL, l'année en cours.**

Respecter le cahier des charges.

Pour être qualifié au trophée des manèges il faut 10 licences

## 3 Licences

Pour pouvoir participer à **l'Interclubs - GEPL**, le cavalier doit être affilié à la LEWB, au GEPL, et à un des clubs participant, l'année en cours, au circuit des Interclubs GEPL, ces trois mentions sont reprises sur sa licence. Un transfert est autorisé avec un accord signé des 2 cercles. **Le cavalier doit être détenteur du brevet « Etrier d'or » pour participer aux épreuves 70 et 80 cm et détenteur du brevet « 1<sup>er</sup> degré » pour participer aux épreuves 90 cm.**

## 4 Inscriptions aux concours de saut d'obstacles

Les cercles doivent **s'inscrire via équilibel pour le mardi minuit**. Pour les cavaliers HC et certains cas **spéciaux, il faut** envoyer les inscriptions au **secrétariat du GEPL par mail à l'adresse suivante : [secretariat@gepl.net](mailto:secretariat@gepl.net) au plus tard le mardi minuit. **Passé ce délai les inscriptions tardives entraîneront une amende de 2 € par passage pour frais administratifs payable le jour du concours. Les inscriptions devront être envoyées à l'adresse mail suivante : [interclubsgepl@gmail.com](mailto:interclubsgepl@gmail.com)****

## 5 Rôles des responsables de cercle et/ou moniteurs

Chaque responsable s'engage à respecter le règlement.

Chaque responsable s'engage à gérer les différents problèmes qu'il peut rencontrer par rapport à ses clients (cavaliers, parents, ...).

**Les responsables de clubs sont seuls habilités à remettre en cause un jugement ou une décision des juges. Ils sont discrets dans leurs interventions. Les responsables de clubs défendent et expliquent la décision finale au(x) cavalier(s) concerné(s).**

Chaque responsable s'engage à ne pas entamer de discussion sur le fond ou la forme d'un problème rencontré et ce lors des concours ou manifestations officiels organisés par le GEPL.

Chaque responsable s'engage à discuter lors des réunions des cercles, des différents problèmes



## **GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.**

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles  
N° Entreprise : 473841139

rencontrés lors des concours ou autres manifestations organisés par le GEPL et ce dans le but de les améliorer.

Chaque responsable **s'engage à respecter et à faire respecter les divers règlements.**

**Le représentant du cercle est la seule personne autorisée à s'adresser au jury.**

## **6 Les déclarations d'accident pour les cavaliers de compétition**

sont à envoyer dans les quinze jours par le responsable du cercle à la ligue Equestre Wallonie-Bruxelles, 11, rue de la Pichelotte, 5340 Gesves.

## **7 Lors des concours**

**Chaque cercle s'engage à avoir une tribune fermée et ventilée (possibilité d'ouvrir les fenêtres), d'une sonorisation et d'un micro.**

**Le GEPL peut louer une tribune pour 75 €**

Chaque cercle s'engage à donner à boire et à manger aux différents officiels qui sont bénévoles et à disposition du concours.

Les moniteurs et tous les officiels devront porter un badge **INTERCLUBS** mentionnant leur fonction.

Chaque cercle s'engage à faire en sorte que sa clientèle respecte le lieu d'accueil (nettoyer les abords des vans et camions) et veillera à ce que les consommations personnelles soient prises dans la plus grande discrétion et bien sûr en dehors du terrain de concours.

## **8 Rôles des moniteurs**

Le délégué du cercle et lui seul est chargé d'échauffer ses cavaliers et de faire la reconnaissance.

Le délégué du cercle est tenu de connaître les épreuves auxquelles participent ses cavaliers ainsi qu'à faire respecter le timing.

## **9 Règlement sportif**

### **9.1 Obstacles**

Les épreuves de type barème C et contre la montre seront interdites

### **9.2 Dressage**

#### **9.2.1 Concours**

**Seules les dates reprises au calendrier du GEPL seront prises en compte pour le challenge Interclubs GEPL**

#### **9.2.2 Type de reprise**



## **GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.**

Groupement Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles  
N° Entreprise : 473841139

Cavaliers 40 cm 01 Préparatoire à l'étrier d'or et préparatoire à l'étrier d'or bis  
Cavaliers 50 cm 01 Préparatoire à l'étrier d'or et préparatoire à l'étrier d'or bis  
Cavaliers 60 cm 01 Préparatoire à l'étrier d'or et préparatoire à l'étrier d'or bis  
Cavaliers 60 cm 02 Initiation 4, Initiation 5 ou Initiation 6 (Ep régionales)  
Cavaliers 70 cm 02 Initiation 4, Initiation 5 ou Initiation 6 (Ep régionales)  
Cavaliers 80 cm 02 Initiation 4, Initiation 5 ou Initiation 6 (Ep régionales)  
Cavaliers 80 cm 03 N1.4, N1.5 ou N1.6 (Ep communautaires)  
Cavaliers 90 cm 03 N1.4, N1.5 ou N1.6 (Ep communautaires)

### 9.2.3 Précisions :

Toutes les reprises peuvent être dictées

La cravache est autorisée (longueur max. 100 cm avec un poney et 120 cm avec un cheval)

Pour les cavaliers ayant une 01 un sweat au lieu de la veste est autorisé.

Pour les cavaliers ayant une 01 ou une 02 le port des bottillons et chaps en cuir noir uni sans franges sont tolérés.

Pour les cavaliers ayant une licence 03 le cheval ou poney doit être immatriculé (PAYANT) à la FRBSE.

Les éperons sont facultatifs dans toutes les épreuves.

La croupière est tolérée pour les poneys dans les épreuves 01 et 02.

Un tapis de selle est obligatoire et doit être principalement blanc (un liseré est autorisé)

Pour toutes les reprises ; le bridon

Sont interdits sous peine d'élimination :

Les martingales, les rondelles, et tout enrênement quel qu'il soit ainsi que toute forme d'œillères.

Le cheval sera propre, la crinière courte (max 8-9 cm) ou tressée par pions, cependant, vu certaines races de chevaux dont la crinière abondante est une parure principale, le nattage est admis.

Durant le concours, le paddock est exclusivement réservé aux concurrents qui préparent directement une épreuve.

Pour les lic 01 et 02 la monture peut participer à 4 épreuves (max 2 passages dans une épreuve)

Pour les lic 03 la monture peut participer à 2 épreuves (max 1 passage dans une épreuve)

Il est bien entendu que les cavaliers peuvent participer aux différents challenges de dressage s'ils participent au nombre de concours demandé.

## **10 Commission Interclubs**

La commission Interclubs est représentée par :

PIRICK Jean Luc  
GHUYSENS Emilie  
SACCON Lorenzo

**Seules les personnes ci-dessus sont aptes à vous donner des informations quant au fonctionnement et règlements des Interclubs.**